

Le mot du Secrétaire Général

Le passage de l'année 2004 à l'année 2005 est assez acrobatique dans notre Société. En effet il a été presque décidé que ce *Bulletin* ne serait plus imprimé sur papier, pour des raisons financières. *In extremis*, l'année 2005 verra encore ce Bulletin sur les présentoirs des bibliothèques qui le reçoivent.

Les problèmes financiers ne sont pas les seuls. Nous avons aussi besoin de textes à publier pour atteindre les 400 pages que nous publions tous les ans. Les auteurs ne sont pas très enclins à publier dans une revue qui (a) n'a pas un coefficient d'impact mesurable et (b) leur demande une contribution financière. Ces deux points font l'objet de démarches de la part du Bureau de la Société. La rareté des articles que nous recevons explique que, exceptionnellement, le premier numéro du volume 74 paraisse avant les deux derniers numéros du volume 73.

Malgré cela, la Société vit avec une certaine intensité.

Nouveaux membres effectifs élus en 2004 : Michel Rigo (Mathématique), Thierry Bastin (Physique), tous deux chargés de cours à l'Université de Liège

Nouveaux membres correspondants élus en 2004 : Catherine Molitor-Braun et Norbert Poncin, tous deux mathématiciens et chargés de cours à l'Université du Grand-Duché de Luxembourg

Jafar Zafarani, mathématicien, professeur à l'Université d'Ispahan (Iran)

La Société a organisé plusieurs conférences par des collègues éminents :

P. Dierickx (Observatoire européen austral), J. Bonet (Université de Valencia) et Y. Couder (École Normale Supérieure, Paris) et de petites conférences par les membres effectifs nouvellement élus.

Enfin elle a eu, à son programme, un colloque : *Du silex au satellite*, sur l'évolution de l'outillage. Ce colloque a rencontré un succès incontestable auprès d'un public de scientifiques et de préhistoriens.

Malheureusement, la Société déplore le décès de Boris Rybak (Paris) et de Léopold Dor (Liège).

From the Desk of the Secretary General!

It is a rather acrobatic hinge linking years 2004 and 2005 in our Society. Indeed it was almost decided that this *Bulletin* could not be published as it is, on paper for financial reasons. *In extremis* it was found that in 2005 it would still be displayed in the libraries that usually receive it.

But financial problems are not alone. In order to print the usual 400 yearly pages, we need to have manuscripts. Authors are not too prone to publish in a journal that has no measurable impact coefficient and, worse perhaps, asks them a financial contribution. Both handicaps are in the process of being taken care of — hopefully with some success! The rarity of manuscripts received explains that issue 1 of volume 74 appears before the last two issues of volume 73.

In spite of those problems, the life of our (your) Society is as intense as ever.

New effective members elected in 2004: Michel Rigo (Mathematics) and Thierry Bastin (Physics), both young professors at the University of Liège.

New corresponding members, elected in 2004: All mathematicians, Catherine Molitor-Braun and Norbert Poncin, both University professors in Luxembourg and Jafar Zafarani, professor in the University of Ispahan (Iran).

In addition, the Society organised lectures by high-level foreign scientists: P. Dicrickx from ESO (European Southern Observatory), J. Bonet from the University of Valencia (Spain) and Y. Couder from the École Normale Supérieure (Paris).

Newly elected effective members also gave lectures.

Finally, the Society could boast of a one-day colloquium on its programme: *From Flintstones to satellite*. The colloquium dealt with the evolution of tools and it was followed by a good number of scientists and pre-historians.

Unfortunately, the Society mourned over the deaths of two of its members, B. Rybak (Paris) and L. Dor (Liège).

**PRIX DE LA FONDATION DU 150^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE
LIEGE**

5^{ÈME} période quinquennale, 2000-2005

*

Les prix de la 5^{ÈME} période de la fondation du 150^{ÈME} anniversaire de la Société sont attribués à des chercheurs âgés de moins de 35 ans le 31 décembre 2005, qui se sont distingués dans les disciplines suivantes : Biologie, Chimie, Mathématique et Physique.

**REGLEMENT DES QUATRE PRIX QUINQUENNAUX DE LA FONDATION DU 150^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE LIEGE**

5^{ÈME} période quinquennale, 2000-2005

Article 1 - À l'occasion du 150^{ÈME} anniversaire de sa fondation en 1835, la Société a créé quatre prix quinquennaux ;

le prix Édouard VAN BENEDEN pour la Biologie

le prix Louis D'OR pour la Chimie

le prix Lucien GODEAUX pour la Mathématique

le prix Pol SWINGS pour la Physique.

Article 2 - Les prix seront décernés pour la 5^{ÈME} fois en 2005 à des chercheurs âgés de 35 ans au maximum, le 31 décembre 2005 ;

Article 3 - Les prix de la 5^{ÈME} période sont ouverts aux chercheurs de toutes régions, de toutes nations.

Article 4 - Les prix sont destinés à récompenser l'ensemble des travaux de l'auteur, publiés seul ou en collaboration.

Article 5 - Le dossier de candidature sera présenté par deux membres de la Société, actifs ou correspondants. Il sera envoyé à

**Monsieur le Secrétaire général
Société royale des Sciences de Liège
Institut de Mathématique B37
Université de Liège
B-4000 Liège
Belgique**

avant le 1 octobre 2005. Ce dossier doit comprendre le *curriculum vitae* du (de la) candidat(e) (deux pages au maximum) en triple exemplaire, un résumé de ses activités (une page) et deux exemplaires des travaux présentés, rédigés en français, en anglais ou en allemand.

Article 6 - Au début de chaque exercice quinquennal, la Société désigne un membre effectif et un suppléant responsables de chacun des prix. Lors de la clôture des candidatures, ils font, avec le

Président et le Secrétaire général de la Société, le relevé des candidatures, en établissent la répartition et définissent la composition des jurys.

Article 7 - La Société constitue les quatre jurys chargés de proposer les lauréat(e)s. Les décisions des jurys sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

Article 8 - Au début de l'année de remise des prix, la Société décide du montant de chacun de ceux-ci en fonction des intérêts de son capital. Elle peut, éventuellement, affecter une partie des intérêts à des subventions dans les domaines de prédilection des personnalités auxquelles les prix sont dédiés.

Article 9 - Les décisions de la Société sont communiquées par le Président de chaque jury à la famille du professeur dont le prix porte le nom, ainsi qu'aux candidat(e)s.

Article 10 - Un partage des prix n'est pas prévu sauf motif exceptionnel. En l'absence d'une candidature de valeur suffisante, la Société peut décider de ne pas attribuer le prix.

Article 11 - En vue de garder une certaine autonomie à la Fondation, la Société charge un Secrétaire et un Trésorier d'en assurer la gestion au cours de chaque période quinquennale. Ces deux officiers font rapport à la Société durant le premier semestre de chaque année.

Article 12 - Une séance de la Société est consacrée à la remise des prix. Cette séance fait l'objet d'une manifestation publique afin de bien marquer la gratitude de la Société aux donateurs et de faire connaître son rôle social et scientifique. Un compte-rendu de la manifestation est publié dans le *Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège*.

PERIODE 2000-2005

Les responsables désignés par la Société pour chacun des prix sont

Prix de Biologie Édouard VAN BENEDEEN : Professeur G. HAMOIR

Prix de Chimie Louis D'OR : Professeur J. DELWICHE

Prix de Mathématique Lucien GODEAUX : Professeur J. SCHMETS

Prix de Physique Pol SWINGS : Professeur P. ROCHUS

Le Secrétaire de la Fondation est le Professeur G. HAMOIR et le Trésorier en est le Professeur A.-M. FRANSOLET.

Le montant de chaque prix décerné pour la 5^{ème} période quinquennale 2000-2005 est € 2 500.

La Société invite dès maintenant ses membres correspondants et effectifs à signaler l'existence de ces prix aux chercheurs prometteurs qu'ils et elles connaissent. Elle les remercie de contribuer ainsi au rayonnement de la Fondation et de la Société.

Tout le courrier relatif à la Fondation doit être envoyé au **Secrétariat de la Société Royale des Sciences de Liège, Institut de Mathématique B37, Université de Liège, B-4900 Liège, Belgique**

**ROYAL SOCIETY OF SCIENCES IN LIEGE : PRIZES OF THE 150TH ANNIVERSARY OF ITS
FOUNDATION**

Fifth five-year period, 2000-2005

*

The prizes of the fifth period of the Foundation of the 150th anniversary of the Society are awarded to researchers less than 35 years old on December 31 2005, who deserve distinction in the following fields: Biology, Chemistry, Mathematics and Physics.

**Statutes of the four quinquennial prizes of the Foundation of the 150th anniversary of the
Royal Society of Sciences in Liege**

Fifth quinquennial period, 2000-2005

Article 1 - On the occasion of the 150th anniversary of its foundation in 1835, the Society created four quinquennial prizes

Biology : prize Édouard VAN BENEDEN

Chemistry : prize Louis D'OR

Mathematics : prize Lucien GODEAUX

Physics : prize Pol SWINGS

Article 2 - The prizes will be awarded for the fifth time in 2005 to researchers aged 35 years or less on December 31, 2005.

Article 3 - The prizes of this fifth period are open to researchers of any region and any nation.

Article 4 - The prizes are meant to reward the whole research of an author, whether his works are published alone or in collaboration.

Article 5 - The application form must be presented by two active or corresponding members of the Society. It must be sent to

**The Secretary General
Societe Royale des Sciences de Liege
Institut de Mathematique B37
Universite de Liege
B-4000 Liege
Belgium**

before October 1 2005. This form must include a resume of the candidate (2 pages at the most) in triplicate, a one page-summary of his or her activities and 2 copies of the papers presented for the prize, written in French, English or German.

Article 6 - At the start of each quinquennium, the Society names an active and deputy member, to be responsible for each one of the prizes. Upon closure of candidatures, together with the President and the General Secretary of the Society, they will collate and check the candidatures, distribute them and define the composition of the juries.

Article 7 - The Society is responsible for the composition of the four juries that will choose the candidates. The juries decide by majority vote. In case of equality, the President's choice is the casting vote.

Article 8 - The Society decides, at the beginning of the quinquennium, of the amount of the prizes, depending on the interest of its capital. It can, occasionally, decide that part of the interest money will subsidise the scientific fields of the personages to whom the prizes are dedicated.

Article 9 - The decisions of the Society are reported by the President of each jury to the family of the professor whose name defines the prize, as well as to the candidates.

Article 10 - A sharing of the prizes is not anticipated except for special reasons. When none of the candidatures for a prize is deemed good enough, the prize will not be awarded.

Article 11 - In order that the Foundation remain somewhat autonomous, it will be managed by a Secretary and a Treasurer named by the Society for each quinquennial period. Those two officers must report to the Society during the first half of each year.

Article 12 - A sitting of the Society is devoted to the prize-giving. It is a public manifestation in order to express gratitude to the donors and to demonstrate the scientific and social role of the Society. A report of the sitting is published in the *Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège*.

PERIOD 2000 2005

The persons responsible for the prizes are

Biology prize, Édouard VAN BENEDEEN: Professor G. HAMOIR

Chemistry prize, Louis D'OR : Professor J. DELWICHE

Mathematics prize, Lucien GODEAUX: Professor J. SCHMETS

Physics prize, Pol SWINGS: Professor P. ROCHUS

The Secretary of the Foundation is Professor G. HAMOIR and its Treasurer is Professor A.-M. FRANSOLET.

The amount of each prize awarded for the fifth five year-period 2000-2005 is € 2,500.

The Society invites, as early as now, its corresponding and active members to publicise the existence of those prizes to those of the promising researchers they happen to know. The Society thanks them for their help in making the Foundation and the Society widely known.

All the mail concerning the Foundation should be sent to the Secretariat of the Societe Royale des Sciences de Liege, Institute of Mathematics (B37), University of Liege, B-4000 Liege, Belgium.